

La concertation multidisciplinaire INAMI AR du 14 mai 2003

La concertation a pour but d'encourager le travail pluridisciplinaire et d'aider les prestataires de 1^{ère} ligne à prendre en charge au domicile des patients en situation complexe, tout en favorisant la qualité des soins.

Objectifs

La concertation permet au patient de voir réunies autour de lui, en un temps donné, toutes les personnes qui s'occupent de sa santé. Ce moment de réflexion commun permet d'accorder les objectifs et rôles de chacun, en bon accord avec le patient et/ou son entourage.

→ 3 objectifs :

- Evaluer l'autonomie du patient ;
- Etablir un plan de soins et son suivi ;
- Répartir les tâches entre les différents prestataires.

La concertation multidisciplinaire concerne :

→ Le patient qui :

- séjourne à domicile et restera encore au moins un mois à domicile avec une diminution d'autonomie physique ;
- est admis en institution où son retour à domicile est programmé dans un délai de 8 jours et restera encore au moins un mois à domicile avec une diminution d'autonomie physique.

→ Le patient en état neuro-végétatif persistant (conditions particulières).

Organisation de la concertation :

Toute personne ayant un rôle dans la prise en charge du patient en diminution d'autonomie peut prendre l'initiative d'organiser cette réunion. Cela peut être :

- le patient, sa famille ou son entourage,
- le médecin généraliste, l'infirmière, le kinésithérapeute, une assistante sociale, l'aide familiale, la coordinatrice de soins du CCSSD (Centre de Coordination de Services et Soins à domicile), ...

Financement prévu pour la concertation :

→ Une fois par an pour le patient dépendant et/ou en perte d'autonomie, en situation complexe.

Intervention forfaitaire INAMI (valeur 2018)

- 49,91 € si la concertation a lieu au domicile du patient ;
- 37,44 € si la concertation a lieu ailleurs (ex : cabinet du médecin généraliste, hôpital, ...).

→ Pour 4 dispensateurs de soins maximum par concertation et un seul par discipline.

La concertation multidisciplinaire peut être validée :

→ Si trois prestataires de soins au moins et de disciplines différentes sont présents à la concertation, et si le(s) prestataire(s) obligatoire(s) est(sont) présent(s).

- Prestataires obligatoires :

- Le médecin généraliste (toujours obligatoire)
- Le praticien infirmier (obligatoire seulement si le patient reçoit des soins infirmiers).

- Prestataires non obligatoires (mais dont la présence permet la validation de la concertation)

- Les dispensateurs d'aide : psychologue, psychothérapeute, ergothérapeute, assistant(e) social(e) expert d'un service d'aide familiale, ...
- Les autres prestataires de soins impliqués au-delà des 3 obligatoires : kinésithérapeute, pharmacien, logopède, ...

→ Si le patient ou son représentant est présent à la concertation (sauf s'il déclare que sa présence n'est pas nécessaire).

Accord du patient :

- sur la réunion,
- sur les participants à la concertation,
- sur sa propre présence ou celle de son représentant à la concertation.

Procédure :

Le GLS, SISD de Liège (Service Intégré de Soins à Domicile) doit assurer l'enregistrement de toutes les concertations multidisciplinaires et communiquer les données à l'INAMI en vue de la rétribution des prestataires.

Le GLS peut sous certaines conditions venir en aide au demandeur de la concertation pour son organisation.

Pour être validé, le dossier de concertation doit être :

- complété et signé par tous les prestataires ayant participé à la concertation;
- envoyé au GLS, dans le mois qui suit la concertation.

Pour faciliter le travail des prestataires du domicile, un dossier de concertation peut être retiré gratuitement au SISD de Liège (Rue Saint-Vincent, 12 à 4020 LIEGE) ou téléchargé sur le site www.gls-sisd.be dans la rubrique « outils pluridisciplinaires ».

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la coordinatrice du GLS, par email gl.s.asbl@skynet.be ou par téléphone au 04/226 88 64.

La concertation multidisciplinaire INAMI

[AR du 14 mai 2003]

Folder informatif
à destination des professionnels
de l'aide et des soins à domicile



Groupement Pluraliste Liégeois
des Services et Soins à Domicile
SISD de Liège - Huy - Waremme
site internet : www.gls-sisd.be



Groupement Pluraliste Liégeois
des Services et Soins à Domicile
SISD de Liège - Huy - Waremme